



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ



FAIRE DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE UN TERRITOIRE VELO

CONTRIBUTION

AVRIL 2019

Réflexions et propositions du Conseil de développement

Les habitants sont en attente d'alternatives au « Tout voiture ». L'enquête menée auprès des habitants de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté à l'occasion du Projet de Territoire de l'intercommunalité a mis en avant la question de la mobilité. **L'insuffisance des aménagements concernant les déplacements en modes doux, particulièrement le vélo, est un facteur d'insatisfaction.**

Les trois communautés de communes qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 avaient réalisé des études et entrepris quelques aménagements cyclables. Plusieurs actions en faveur de la pratique Vélo ont déjà été entreprises, principalement à vocation touristique en lien avec la création de la Véloroute V63 inaugurée l'année dernière. Cependant le réseau cyclable global actuel, notamment utilitaire, est encore discontinu, peu cohérent, peu sécurisé, insuffisamment encouragé.

Il y a un vrai besoin de cohésion des politiques de déplacements Vélo sur ces trois entités (ex-zones), une cohésion d'ensemble qui serait favorisée par une prise de compétence par la communauté de communes à moyen terme sur les itinéraires cyclables. **Il faut promouvoir une stratégie globale de développement du vélo** sous ses différentes formes notamment amplifier l'évolution d'usage vers le Vélo à Assistance Electrique (VAE), **lever les discontinuités des itinéraires existants, sécuriser certains points, poursuivre et intensifier les actions en faveur du vélo-tourisme et accompagner les habitants dans la pratique du vélo pour les déplacements courts du quotidien.** Il faut également se préoccuper de cette problématique pour les communes orientées vers d'autres bassins de vie comme celui de Tullins.

81% des déplacements sont faits en voiture.

52% de ces déplacements font moins de 3 kms.

1% : part modale du vélo (Enquête Ménages Déplacements de 2010).

10% des ménages sont sans véhicule.

58% ont 1 seul véhicule.

28% des jeunes 18/26 ans, sans permis.

27% des jeunes sont éloignés des gares.

1 €/an/hab : moyens affectés par le territoire sur le développement cyclable, principalement dans le vélo-tourisme

Les membres du Conseil de développement ont donc souhaité étudier, de leur propre initiative, comment mettre en place des actions éco-responsables et cohérentes en matière de mobilité, comment sécuriser et développer la pratique cyclable, comment réduire les nuisances et les pollutions de la voiture en proposant la pratique cycliste au quotidien, utilitaire et la pratique sport-loisirs.

Se déplacer davantage en vélo, y compris avec les vélos à assistance électrique, participerait ainsi :

- à la protection de la santé publique et de la qualité de vie,
- à des économies sur le budget transport, de la famille, de l'entreprise,
- à la réduction des nuisances et pollutions liées aux transports utilisant des énergies fossiles,
- à la lutte contre le changement climatique,
- et de façon générale, vise à réduire la dépendance de la société vis-à-vis de l'automobile.

OBJECTIFS

Cette proposition du Conseil de développement vise à faire évoluer les comportements vers plus de déplacements actifs et responsables.

Concrètement, il s'agit grâce au soutien de l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et Territoires » par lequel Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a été sélectionnée en avril 2019, de tripler la part vélo d'ici 5 ans. Ceci signifie :

- gagner 2500 déplacements par jour (dont 3,5% des déplacements de <3kms réalisés en voiture)
- convaincre 900 nouvelles personnes de se mettre au vélo.

Ce projet a donc pour objectifs :

- d'élaborer une politique cyclable complète et harmonisée en s'appuyant sur la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) pour le territoire qui, dans le contexte des compétences actuelles, resterait à la main des communes.
- de définir un réseau cohérent, des priorités claires, des aménagements cyclables sécurisés, à finalités utilitaires, touristiques et de loisirs pour promouvoir et développer la pratique facile du vélo (dont le VAE), et l'inter-modalité sur le territoire.

A terme, le territoire pourrait ainsi :

- **disposer d'une politique cyclable harmonisée, puis à la mettre en œuvre,**
- **construire une stratégie de développement d'aménagements cyclables pour avoir un réseau territorial cohérent, continu, jalonné, attractif, sécurisé,**
- **développer les services complémentaires permettant d'accroître l'usage du vélo en lien avec les pôles intermodaux de transport existants et les pôles générateurs de déplacements.**

CONCRETEMENT

Grâce à l'aide financière et technique de l'ADEME dans le cadre de ce projet « Vélos et Territoires », l'intercommunalité a l'opportunité d'initier une politique plus volontariste sur les déplacements cyclistes.

Les actions proposées selon les 3 axes définis par l'ADEME sont les suivantes :

- **Axe 1 : préparer une stratégie territoriale de développement d'aménagements cyclables**

- Réaliser un Schéma directeur cyclable

Pour réaliser ce Schéma Directeur Cyclable, plusieurs études sérieuses sur le développement cyclable existent déjà :

- 2004 : « Schéma directeur des itinéraires cyclables » réalisé par l'ex-SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin
- 2014 : « Les déplacements en Sud-Grésivaudan - Etat des lieux et propositions d'avenir » réalisé pour le Pays Sud-Grésivaudan dans le cadre de la démarche TEPOS
- 2016 : Schéma des déplacements doux de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère

- 2017 : « Etude pour la création d'un schéma de desserte VAE » réalisée pour le Pays Sud-Grésivaudan.

Les informations et les propositions contenues dans ces études constituent plus de 75% des ressources nécessaires à la réalisation du Schéma directeur cyclable de Saint-Marcellin Vercors Isère. **Aujourd'hui, il est important de procéder à une photographie de l'existant et d'évaluer, notamment en matière de sécurité, les améliorations nécessaires. A cela s'ajoute la nécessité d'apprécier les besoins du territoire des anciennes Communautés de communes de Chambaran-Vinay-Vercors et de la Bourne à l'Isère.**

De plus, la Véloroute 63 mise en service en 2018 a un tracé différent de celui initialement prévu. Il est à intégrer dans cette stratégie territoriale.

- Programmation des aménagements des stationnements, des itinéraires et des jalonnements, du traitement des points durs, de la réduction de la vitesse sur des zones dangereuses.
- **Axe 2 : développer l'usage du vélo dans le territoire par le développement de services vélos**
- Déployer à grande échelle les essais puis le prêt et/ou la location de VAE, diversifier les différents types de vélos (utilitaire, vélo-cargo, tourisme, loisir, courtes durées, longues durées), envisager d'établir un partenariat avec les vélocistes locaux en vue d'opérations d'achats groupés
 - Développer une formation pour tous à l'apprentissage du vélo (initiation et perfectionnement) en ciblant les scolaires mais également des usagers occasionnels notamment des actifs pas encore à l'aise pour basculer vers une pratique quotidienne, les jeunes seniors souhaitant se mettre au VAE, les personnes touchées par des pathologies de la sous-activité, les publics fragiles (aide à la mobilité)
 - Compléter l'offre de stationnement aux points analysés comme insuffisants et favoriser l'intermodalité (parkings relais par exemple)
 - Impliquer la SNCF dans des investissements afin d'augmenter les capacités d'accès des vélos aux trains de la ligne Valence-Grenoble-Chambery
 - Accompagner des employeurs, entreprises, zones d'activités du territoire aux mesures pour favoriser le vélo : mise en place de la nouvelle Indemnité Kilométrique Vélo du Plan vélo, de vélos de service, organisation de séances d'essais de VAE et de remise en selle, kit réparation dans l'entreprise...
- **Axe 3 : mettre en œuvre une politique cyclable intégrée sur le territoire grâce à une ingénierie territoriale sur trois ans, ce qui implique :**
- Participer au suivi de la réalisation du Schéma directeur cyclable
 - Décliner la stratégie des élus au niveau du déploiement du Schéma directeur cyclable auprès des habitants et des partenaires (communes, département) et au niveau du suivi administratif et financier du projet
 - Sensibiliser aux bienfaits des modes actifs et communiquer intensément sur le projet pour aider les usagers à franchir le pas
 - Proposer des actions de développement du vélo, de report modal d'automobilistes vers le vélo pour des trajets courts, pour les établissements scolaires, les entreprises sous Plan de mobilité, les associations cyclistes, les Offices de tourisme - en direct ou en lien avec d'autres intervenants

- Organiser des évènements « Vélos » : fête du Vélo, semaine européenne de la mobilité durable, parcours « découvertes », animations gratuites, conférences et tables rondes thématiques...
- Mobiliser les partenaires : Etat, communes, ADEME, CEREMA, Mission Locale Jeunes, Associations d'insertion, club cyclistes et autres associations, opérateurs de mobilité, professionnels du cycle.

La mise en œuvre de cette politique cyclable intercommunale devra s'appuyer sur les acteurs locaux (PA-ISS, mission locale, opérateurs de mobilité...) :

- En relation avec une structure d'insertion : mise en place un atelier de réparation et d'accompagnement pour apprendre à réparer son vélo, structuration de la collecte en déchetterie et en apport volontaire, identification d'un local, constitution d'une équipe bénévole d'appui en lien avec la fédération [« l'Heureux cyclage »](#).
- Former à l'apprentissage du vélo via une structure d'insertion :
 - acquérir les connaissances indispensables liées à la sécurité routière,
 - acquérir les bonnes pratiques du vélo au cœur du trafic urbain,
 - apprendre à régler un vélo et en connaître les éléments constitutifs,
 - proposer des "sorties d'apprentissage" avec les associations locales cyclistes.

CHANGER D'ECHELLE ET DE REGARDS

L'aide financière et technique de l'ADEME dans le cadre des projets « Vélos et territoires » constitue une réelle opportunité pour initier et amplifier sur 3 ans une dynamique positive de la pratique du vélo sous tous ses aspects : touristique, loisir, utilitaire, travail, insertion, etc.

Cette contribution vise à nourrir le projet de territoire pour élargir l'offre pratique et écologique des moyens de transports, adaptés aux multiplicités des causes de déplacements.

Ce projet « Vélos et territoires » permet aux collectivités d'établir sa politique cyclable et d'anticiper ainsi la mise en œuvre du fonds national « mobilités actives » prévu par le Gouvernement dans son Plan Vélo annoncé en septembre 2018 pour aider les collectivités locales dans leurs investissements.

Ce plan Vélo prévoit :

- d'une part un fonds national « mobilités actives » de 350 millions d'Euros sur 7 ans pour financer le développement d'axes cyclables au sein des collectivités et tripler la part du vélo dans nos trajets quotidiens,
- et d'autre part le dispositif de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements qui a été pérennisé par une dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour le plan vélo (150 millions d'Euros).

Fort de ces différentes propositions permettant de faire bouger les attitudes et les comportements vers une plus large pratique sécurisée du vélo et du VAE, le Conseil de développement sollicite une rencontre avec le Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et son élu chargé de la mobilité pour échanger sur cette contribution et ses voies d'opérationnalisation.



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

**Conseil de développement
de Saint-Marcellin Vercors
Isère Communauté**

Maison de l'intercommunalité
7 rue du colombier CS20063

38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saint
marcellin-vercors-isere.fr